

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------|----------|-----------------------------------|
| Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants) | Pouvant prendre part à la délibération | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 58 | 29 | 16 | 17 |

| DATE DE LA CONVOCATION |
|------------------------|
| 28/03/2023 |

| DELIBERATION N° |
|-----------------|
| 01/03.04.2023 |

**L'an deux mille vingt-trois
et le trois avril à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – HOTEL DE VILLE A NEOULES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

| Collectivité | TITULAIRES | SUPPLEANT(E)S | Collectivité | TITULAIRES | SUPPLEANT(E)S |
|--------------|-------------------------------------------------|---------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| C.A.P.V. | M. AUDIBERT M. BONNET M. PERO M. VERAN | M. TONARELLI | C.C.C.V. | M. ROUX Mme VIORT | M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme FERRARO Mme TERMES |
| | | | C.C.P.V. | M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M VERCOUTRE | |

Monsieur GUIOL André, Délégué Titulaire de la CAPV, donne son pouvoir à Monsieur AUDIBERT Eric, Président et Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2121-31,

CONSIDÉRANT que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022 et les Décisions Budgetaires Modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion 2022 (établi par Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier en poste à Brignoles), accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses sont conformes aux écritures demandées par l'ordonnateur au cours de l'exercice et qu'elles paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical, après avoir,

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
PRIS CONNAISSANCE du Compte de Gestion 2022,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 établi par Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier et joint en annexe,

DIT que ce Compte de Gestion sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

